

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 1^{er} avril 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de M. Olivier VILLETTELLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 26 mars 2026

PRESENTS : Mmes et MM Olivier VILLETTELLE – Nadine SAURA – Dominique BERNAT – Ludivine VIOLOT – Sylvain DUPLAY – Séverine ALLEGRA – Jérôme ALLAIN – Farida SEFSAF – Stéphane DESPINASSE – Viviane NEEL – Christophe FARA – Gérard ROUCOUSE – Franck PATRACONE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT – Cherif BOUIMA – Delphine AUROUZE – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Patrice CHAUD – Marine BILLARD – Edmond HUBE – Serge SIMON – Christophe BERGERAC – Héléna HUBE – Karina CHAUDIER – Clara MOSNIER

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Baptiste MERLEY – Mme Agathe CARROT

PROCURATIONS : M. Jean-Baptiste MERLEY à M. Jérôme ALLAIN
Mme Agathe CARROT à M. Olivier VILLETTELLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SPL DE LA TERRE A L'ASSIETTE

Le Conseil d'administration détermine les orientations des activités de la société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration (CA) de la SPL est composé de onze (11) membres : trois sièges pour la commune de Saint-Jean-Bonnefonds, trois sièges pour la commune de Sorbiers, trois sièges pour la commune de La Talaudière, un siège pour la commune de Cellieu et un siège pour la commune de La Ricamarie.

La commune doit procéder, en son sein, à la désignation de 3 membres pour participer au Conseil d'administration de la SPL.

L'Assemblée Générale (AG) de la SPL se compose de tous les membres actionnaires de celle-ci, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il revient à chaque actionnaire de désigner un de ses élus parmi son assemblée délibérante, pour le représenter à chaque Assemblée Générale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1531-1 et L 1524-5,
Vu la délibération n°2026-068 du 1^{er} avril 2026 portant approbation sur la modification des statuts de la SPL de La Terre à l'Assiette.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** les 3 représentants de la Ville de Sorbiers au sein du conseil d'administration de la SPL :
 - M. Olivier VILLETTELLE
 - Mme Ludivine VIOLLOT
 - M. Franck PATRACONE
- **DESIGNE** M. Christophe FARA pour représenter la Ville de Sorbiers aux assemblées générales de la SPL « De la terre à l'assiette ».

ADOPTE PAR	POUR	: 23
	CONTRE	: 0
	ABSTENTIONS	: 6

Sorbiers , le 2 avril 2026

Le Maire,

Olivier VILLETTELLE




La secrétaire de séance,

Viviane NEEL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.